



Mer et Monde

Politique de justice entre les femmes et les hommes

PRÉAMBULE

La justice sociale est au cœur des valeurs de Mer et Monde, qui aspire à ce que toutes les femmes et tous les hommes puissent vivre en toute dignité, dans un environnement épanouissant et dans le respect de leurs droits et libertés fondamentaux. Mer et Monde reconnaît qu'une plus grande justice sociale et que le développement durable passe nécessairement par l'atteinte d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes signifie que femmes et hommes jouissent du même statut et des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits et leur potentiel au sein de la société. **L'équité entre les femmes et les hommes**, parfois confondue avec l'égalité, réfère plutôt au fait que les femmes et les hommes bénéficient d'un traitement juste, lequel peut prendre en compte les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes de profiter de chances égales. Par exemple, des mesures compensatoires différenciées selon les sexes peuvent être jugées équitables et s'avérer nécessaires à la diminution des inégalités entre les femmes et les hommes dans le présent, au regard des obstacles vécus par les femmes dans le passé. En d'autres mots, l'équité contribue à l'égalité. Par la présente politique, Mer et Monde s'associe avant tout au principe de **justice entre les femmes et les hommes**, lequel sous-entend autant une égalité qu'une équité entre les femmes et les hommes. Une justice entre les femmes et les hommes implique que les femmes soient parties prenantes des transformations sociales, avec les hommes et au même titre que les hommes, qu'elles aient la possibilité de participer pleinement aux sphères économique, sociale, culturelle et politique de la vie collective et qu'elles bénéficient de manière équitable des retombées du développement social.

Depuis sa création, Mer et Monde aspire à agir en support aux initiatives portées par ses partenaires du Sud, en harmonie avec les mœurs, croyances et traditions locales et en cohérence avec les besoins exprimés par les communautés. La présente politique s'inscrit dans cette perspective. Mer et Monde souhaite continuer à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes, ainsi que pour l'avancement des droits des femmes et de leur autonomisation, en osant des gestes significatifs et en offrant un accompagnement continu à ses partenaires, dans l'humilité et le respect.

OBJECTIF

Par la présente politique, Mer et Monde affirme son engagement envers la justice entre les femmes et les hommes et entend se doter de moyens pour renforcer son travail de promotion des droits des femmes et de leur autonomisation. Par l'adoption et la mise en œuvre de cette politique, Mer et Monde souhaite contribuer à un monde où les rapports entre femmes et hommes sont égalitaires, au Nord comme au Sud, et où les femmes peuvent jouer un rôle de premier plan dans le développement durable et la construction d'un monde plus juste.

RESPONSABILITÉS

Mer et Monde entend s'assurer que toute personne œuvrant au sein de l'organisme et en son nom soit outillée pour agir en cohérence avec cette politique et puisse assumer les responsabilités qui lui sont attribuées à cet effet, selon sa position dans l'organisme.

Conseil d'administration :

- S'assure du respect de la présente politique.
- Inclut systématiquement un volet spécifique à cette politique dans tout plan d'action développé pour l'organisme.
- Nomme une personne administratrice responsable de faire un suivi de l'application de la politique et de la mise en œuvre des activités qui en découlent par un contact direct et régulier avec l'équipe de coordination.
- Favorise la parité femmes-hommes dans la composition du conseil d'administration.

Direction :

- Coordonne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette politique et du plan d'action qui en découle.
- Assure qu'une personne-ressource en matière de justice entre les femmes et les hommes soit nommée au sein de l'équipe de coordination du siège social.
- Supporte la personne-ressource en matière de justice entre les femmes et les hommes et lui assure un contexte favorable à l'accomplissement de ses responsabilités à ce titre.
- Favorise la parité femmes-hommes dans la composition de l'équipe de coordination du siège social et des directions terrain.
- Favorise la parité femmes-hommes dans la sélection des stagiaires.

Équipe de coordination du siège social :

Personne-ressource en matière de justice entre les femmes et les hommes :

- Agit à titre de personne répondante du dossier justice entre les femmes et les hommes au sein de l'organisme.

- S'assure que toutes les parties concernées par cette politique en connaissent le contenu et le comprennent suffisamment pour agir en cohérence avec celui-ci.
- Travaille au renforcement des connaissances théoriques et techniques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de toutes les parties concernées par cette politique.
- Assure le développement et la mise à jour des outils qui permettent à chacune des parties de mettre en application cette politique.
- Sollicite la participation de toutes les parties dans le développement et l'amélioration des stratégies de l'organisme en matière de justice entre les femmes et les hommes.
- Assure le lien entre l'organisme et les comités de travail et de concertation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du réseau québécois de la coopération internationale.

Formation des stagiaires :

- Assure le développement, la qualité et la mise à jour en continu du programme de formation en matière de justice entre les femmes et les hommes de Mer et Monde.
- S'assure que l'ensemble des membres de l'équipe de formation aient les connaissances et les outils nécessaires à la mise en œuvre du programme de formation en matière de justice entre les femmes et les hommes de Mer et Monde.
- Sollicite la participation des membres de l'équipe de formation dans le développement d'outils et l'amélioration des stratégies de formation des stagiaires sur les thèmes liés à la justice entre les femmes et les hommes.
- Favorise la parité femmes-hommes dans la composition de l'équipe de formation.

Communication :

- Fait la promotion de la présente politique et assure sa diffusion dans le réseau.
- Informe et sensibilise sur les enjeux de la condition féminine et des inégalités entre les femmes et les hommes au Sud et au Nord.
- Diffuse et fait la promotion des initiatives et des réussites de ses partenaires et des personnes collaboratrices, du Sud et du Nord, en matière d'amélioration de la condition féminine et de justice entre les femmes et les hommes.
- Applique la procédure de rédaction non sexiste de Mer et Monde dans les communications de l'organisme.

Gestion de projets :

- Intègre l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les étapes du cycle des projets et programmes de coopération internationale et d'engagement du public.
- Assure la transmission d'outils d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes au cycle des projets et programmes aux équipes de coordination terrain.

Équipe de formation :

- S'assure d'appliquer le programme de formation en matière de justice entre les femmes et les hommes développé par Mer et Monde.
- S'assure que les stagiaires développent une compréhension adéquate en matière de justice entre les femmes et les hommes dans le pays d'accueil et acquièrent les outils nécessaires pour agir en cohérence avec la présente politique et les valeurs de Mer et Monde.

Équipes de coordination terrain :

Auprès des stagiaires :

- S'assurent que les stagiaires aient acquis les notions nécessaires pour adopter un comportement qui soit en cohérence avec la présente politique et les valeurs de Mer et Monde durant leur séjour.
- Créent des occasions d'échange et de dialogue entre les stagiaires sur les thèmes de la justice entre les femmes et les hommes et contribuent à enrichir leur compréhension des enjeux de la condition féminine et des inégalités entre les femmes et les hommes au Sud et au Nord.

Auprès des communautés partenaires de Mer et Monde :

- Appuient les initiatives visant l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes.
- Favorisent la participation des femmes et l'approche d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les étapes du cycle des projets appuyés par Mer et Monde.
- Valorisent, dans le rôle des femmes et leur pleine participation aux sphères économique, sociale, culturelle et politique de la vie collective.
- Favorisent et créent des opportunités de dialogue et d'échange de pratiques entre les partenaires, les actrices et les acteurs de la société civile pour favoriser la diffusion et la promotion de pratiques contribuant à l'amélioration de la condition féminine et au renforcement des droits des femmes.

Dans la société d'accueil :

- Prennent part au mouvement social pour l'avancement des droits des femmes dans les pays partenaires, à titre d'organisme acteur de la société civile, en participant à des événements qui stimulent le dialogue social sur la justice entre les femmes et les hommes et favorisent la diffusion et la promotion de pratiques qui contribuent à l'amélioration de la condition féminine.

Dans sa structure :

- Encouragent la participation égale des femmes et des hommes dans les comités locaux qui assurent la liaison avec Mer et Monde.
- Favorisent la parité femmes-hommes dans la composition des équipes de coordination terrain.